

BUREAU SYNDICAL
1ER JUIN 2023 - 11 H 45
PROCES-VERBAL

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le 1 ^{er} juin, à onze heures et quarante-cinq minutes, le Bureau Syndical convoqué le 26 mai 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Représentés	
26	14	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGIO Louis, CICCADA Vincent, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : VIVONI Ange-Pierre donne procuration à GIANNI Don-Georges			
Absents : MARCHETTI François-Marie, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre			

Le secrétaire de séance a établi le présent procès-verbal.

L'ordre du jour de la séance joint à la convocation envoyé le 26 mai 2023 est rappelé ci-après :

Rapporteur	Objet	N°	Nature
Don-Georges Gianni	Approbation du PV du BS du 07-04-2023 reconvoqué le 11-05-2023	1	Administration générale
Jean-François Mattei	Plan de Financement du centre de tri et de valorisation de Monte	2	Centre de tri de Haute-Corse
Don-Georges Gianni	Autorisation de Signature du Marché Global de Performance pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri et de valorisation de Monte	3	Commande Publique
Etienne Ferrandi	Résiliation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio	4	Centre de tri de Corse du Sud
Xavier Poli	Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes de l'Oriente	5	Finances
Xavier Poli	Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes de la Pieve d'Ornano	6	Finances
Xavier Poli	Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu	7	Finances
Pierre Savelli	Demande de financement étude tarification incitative – Seconde vague	8	Finances



Ouverture de la réunion du Bureau Syndical : 11 h 45

Propos liminaires

Au préalable et dans la mesure où ce point figurait à l'ordre du jour du Comité syndical convoqué ce même jour et qui n'a pu se réunir en l'absence de quorum, Xavier Poli, Vice-Président, présente aux membres du Bureau Syndical l'étude d'impact et les perspectives financières d'évolution des contributions réalisées par le bureau d'études Partenaires Finances Locales dans le cadre du projet de construction du centre de tri et de valorisation (CTV) sur la commune de Monte, jointe en annexe.

Les objectifs environnementaux de ce projet sont d'atteindre les objectifs réglementaires de recyclage et de valorisation énergétique et de baisser l'enfouissement de plus de moitié.

Le coût d'investissement du CTV de Monte s'élève à 68m€ HT subventionné à 80%, et le coût de fonctionnement s'élève à 18 m€ par an qui se substitue au coût des marchés de traitement existants sur la zone de chalandise et pour les flux de déchets concernés. L'étude d'impact a comparé l'évolution des coûts et des cotisations dans un scénario fil de l'eau sans réalisation de l'équipement, et dans le scénario avec réalisation de l'équipement. Dans les deux cas, le fonds de roulement est mobilisé au maximum.

Quel que soit le scénario, les dépenses et les contributions augmentent en raison de l'actualisation des prix des marchés de traitement, de la hausse de la TGAP et de la hausse des tonnages d'emballages, dont le coût est plus élevé que celui des OMR.

Dans le scénario sans CTV, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % par an en moyenne. Dans le scénario avec CTV, l'augmentation des dépenses est contenue à 2 à 3% par an, le gain par rapport au scénario sans CTV étant de plus de 2 m€ par an à compter de 2027. Il se creuse ensuite au fur et à mesure de la montée en puissance du tri.

L'impact sur les contributions est une économie de 6,4 m€ sur la période 2023-2028 pour le scénario avec CTV par rapport au scénario fil de l'eau.

En conclusion, la réalisation du centre de tri et de valorisation de Monte est financièrement soutenable, permet d'infléchir la hausse des coûts de fonctionnement de plus de 2 m€ par an, tout en permettant la maîtrise publique des outils de traitement et valorisation et l'atteinte des objectifs environnementaux.

Xavier Poli précise que la valorisation des combustibles solides de récupération qui seront produits dans le CTV ne se fera pas au sein de l'équipement : elle sera réalisée dans un premier temps sur le continent puis dans des chaudières mixtes biomasse / CSR locales si elles se développent conformément aux prescriptions du futur plan de prévention et de gestion des déchets. L'Office de l'Environnement de la Corse a lancé une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création de 2 chaudières de ce type.

Le Président remercie Xavier Poli pour la clarté et l'exhaustivité de sa présentation et dit l'importance et l'urgence à finaliser ce projet.

Etienne Ferrandi souligne l'intérêt des CTV pour résoudre les problèmes de saturation des installations de stockage de Prunelli di Fium'Orbu et de Viggianello, et rappelle que les membres du SYVADEC ont le devoir de proposer une solution pérenne pour moins enfouir dans ces territoires.

Il propose que l'étude d'impact soit resynthétisée en quelques points forts pour communiquer vis-à-vis des adhérents et du grand public.



Il souhaiterait également que la prospective financière soit prolongée sur le long terme (scénarios jusqu'en 2030 ou 2035) avec l'idée de « la Corse que l'on va laisser à nos enfants », en y intégrant l'impact positif complémentaire en termes de baisses des tonnages et de coût du second CTV du Grand Ajaccio.

M. le président indique qu'en matière de projections financières, il est difficile de se projeter sur une aussi longue période tout en garantissant la sincérité des chiffres.

Vincent Andrei, Directeur Général Adjoint, précise que la réglementation oblige les collectivités à réaliser une étude d'impact sur 2 ans et que le Syvadec a fait le choix de la réaliser sur 5 ans.

Xavier POLI propose de projeter l'évolution des tonnages et des performances environnementales. En effet, sur le scénario au fil de l'eau la diminution des tonnages résiduels est de -4 %/an, contre plus de 37 % dans le scénario avec CTV entre 2023 et 2028. Sur la Haute-Corse, les tonnages diminuent de plus de la moitié à l'ouverture du CTV de Monte en 2026 ; l'impact peut être projeté de façon similaire pour le CTV du Grand Ajaccio à partir de 2028.

Etienne Ferrandi précise qu'il est important que la présentation souligne l'évolution des tonnages de déchets en Corse dans le temps et mette en perspective l'intérêt financier par rapport au scénario sans CTV, afin que chacun puisse comprendre la raison d'être et l'importance de ces projets et le risque d'être tributaires des sociétés privées en l'absence d'équipements publics.

Marie-Thérèse Mariotti indique qu'il faut que les intercommunalités s'attellent à la maîtrise des coûts de collecte qui représentent en moyenne 56% des coûts de gestion des déchets ménagers. L'étude Tarification Incitative en cours comporte à ce titre un audit des systèmes de collecte et des préconisations d'optimisation intéressantes. Elle propose que des leviers financiers soient trouvés en ce qui concerne le traitement avec la négociation du taux de la TGAP, à l'instar de ce qui a été appliqué dans les outre-mer. Il lui semble que c'est la Collectivité de Corse, au titre de ses responsabilités de planification, qui est légitime pour la demander.

Elle rappelle qu'avec le CTV de Monte on baisse de 53 % les tonnages résiduels en Haute Corse et se pose la question de savoir de combien de centres de stockage à court ou moyen terme le territoire aurait besoin avec l'ouverture des 2 CTV.

Etienne Ferrandi indique qu'avec l'impact de la tarification incitative, la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels et la hausse du tri, la part des coûts portée par les contribuables va évoluer.

Xavier Poli indique que la hausse de la TGAP induit une hausse de 7 m€ des contributions sur la période 2023-2028. Le gel de la TGAP permettrait ainsi de limiter la hausse des contributions de près d'1,5 m€ par an. La proposition de Marie-Thérèse Mariotti lui semble une piste intéressante et il propose d'appuyer une éventuelle demande de la Collectivité de Corse à l'Etat sur ce point.

L'ensemble des membres du bureau syndical appuient cette proposition.

Don Georges GIANNI indique qu'avec les deux CTV les tonnages de déchets ménagers à enfouir seront de l'ordre de 60 000 tonnes par an sur la Corse entière à l'horizon 2028. La réglementation impose ensuite de limiter l'enfouissement à 10% des déchets ménagers produits en 2035, c'est à dire à moins de 30 000 tonnes pour toute la Corse. Dans ces conditions, la question de l'utilité de construire un nouveau centre d'enfouissement public en plus des 2 sites existants se pose. Il précise cependant que les premières études ont été menées à la demande de l'OEC et du Pdt de la CC Ile-Rousse Balagne sur un terrain à Palasca, et que le SYVADEC réalisera les études et travaux qui seront jugés utiles par l'OEC et la CdC dans le cadre du plan.



Etienne FERRANDI précise que les déchets qui se trouveront en décharge à l'avenir seront des déchets stabilisés, et les centres d'enfouissement n'auront plus rien à voir avec ce qu'on a connu à Teghime et à Saint-Antoine.

Louis Pozzo di Borgo indique que le gain environnemental et la comparaison des perspectives financières sont incontestablement favorables à la réalisation du CTV. Cependant, le CTV ne permet pas de baisser les cotisations qui sont déjà à la limite du soutenable. Il ne trouve pas acceptable le montant actuel de la TEOM et demande comment les intercommunalités pourraient faire pour baisser les coûts. Il reconnaît que la CAB est la première concernée par la nécessité d'optimiser la collecte, mais il lui semble que le fait que le CTV ne permette pas de baisser les coûts de traitement est un écueil pour la présentation politique du projet.

Xavier Poli rappelle que, si le CTV ne permet pas de baisser les coûts de traitement, il permet de les limiter de façon importante par rapport au scénario sans CTV, tout en améliorant de façon considérable nos performances environnementales et en nous permettant d'atteindre les objectifs réglementaires. De plus, la maîtrise publique du CTV tant pour la construction que pour l'exploitation permet de limiter les évolutions constatées ces dernières années sur des installations privées.

En complément du soutien à une éventuelle demande de la Collectivité de Corse à l'Etat de geler l'évolution de la TGAP, il indique que d'autres pistes peuvent être évoquées comme la possibilité pour la Collectivité de Corse de prendre en charge une partie des coûts de transport du tri sur le continent. Il est favorable à tous les travaux qui pourraient être menés avec la Collectivité de Corse en vue de limiter l'évolution des coûts de traitement des déchets ménagers.

 Annexe : Etude d'impact

Administration Générale - M. Don-Georges GIANNI, Président

Délibération 2023-06-030 : Approbation du PV du BS du 13042023 reconvoqué le 11052023

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales à compter du 1er juillet 2022.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Il a été demandé au Bureau syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau syndical reconvoqué le 11 mai 2023 en raison de l'absence de quorum le 13 avril 2023

A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont approuvé le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 13 avril 2023 reconvoqué le 11 mai 2023 en raison de l'absence de quorum à la convocation initiale.

Centre de tri de Haute-Corse - M. Jean-François MATTEI, Vice-Président- Ce rapport est présenté par M. Georges GIANNI, Président

Délibération 2023-06-031 : Plan de Financement du centre de tri et de valorisation de Monte

Liste des délibérations - Bureau Syndical du jeudi 01 juin 2023
| Assemblées

Le bureau syndical a approuvé par délibération du 15 octobre 2020 le plan de financement pour la phase opérationnelle du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia et a autorisé le Président à solliciter des subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, l'ADEME, l'Office de l'Environnement de la Corse et de formaliser les démarches requises auprès de Citeo pour un financement global de 80 %.

En concertation avec les différents partenaires, une nouvelle demande d'aide a été déposée en date du 12 août 2022 pour un coût total de l'opération prévisionnel d'un montant de 67 997 482 € HT.

À la suite de l'instruction de cette demande, le co-financement pour l'opération est de 80 % d'aides publiques, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec. Il convient d'actualiser le plan de financement en considérant les niveaux des subventions accordées par l'Etat par le biais de l'ADEME et du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) comme suit :

Plan de financement prévisionnel (€ HT)		
Montant total	100 %	67 997 482 €
Etat (ADEME)	31,2 %	21 217 164 €
Etat (PTIC)	48,8 %	33 180 822 €
Syvadec	20 %	13 599 496 €

Le Syvadec ayant engagé les démarches utiles dans le cadre de l'appel à projets du plan de performance des territoires de Citeo pour un financement maximum à hauteur 900 000 €, si la contractualisation définitive avec Citeo est possible, il conviendra d'adapter les engagements des parties en conséquence. Il en sera de même en cas de réponse positive de cofinancement de la Collectivité de Corse.

Il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir délibérer afin d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la conception, la réalisation et la mise en service industrielle du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia (Monte) et autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats et conventions de financements afférents au projet.

A la majorité (1 abstention : M. Louis Pozzo di Borgo), les membres du Bureau ont approuvé le plan de financement prévisionnel pour la conception, la réalisation et la mise en service industrielle du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia (Monte) et autorisé le Président ou son représentant à signer les contrats et conventions de financements afférents au projet.

Commande Publique - M. Don-Georges GIANNI, Président

Délibération 2023-06-032 : Autorisation de Signature du Marché Global de Performance pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri et de valorisation de Monte

La présente consultation a été passée selon la procédure avec négociation prévue par les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique en vue de la passation d'un marché global de performance tel que défini par l'article L. 2171-3 du code de la commande publique.

Le Marché a pour objet la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia et notamment :

- La réalisation des études règlementaires et administratives :
 - Nécessaires pour l'élaboration des dossiers de permis de construire et de démolir éventuels, permis modificatifs éventuels, ainsi que leur dépôt, le suivi et l'assistance pendant leurs procédures d'instruction ;

Liste des délibérations - Bureau Syndical du jeudi 01 juin 2023
| Assemblées

- Nécessaires dans le cadre des dossiers administratifs d'autorisation d'exploiter pour l'exécution de l'objet du marché (notamment le dossier unique de demande d'autorisation environnementale y compris toutes les études techniques liées, les autres dossiers connexes : défrichage, dérogations ...).
- La réalisation des études et des travaux suivants :
 - Etudes de conception et d'exécution, de détail, plans et notes justificatives ;
 - Construction des bâtiments et des réseaux liés y compris toutes liaisons avec l'existant, aménagement des abords et des voiries de liaison avec l'existant, fourniture et installation des équipements ;
 - Pilotage et coordination du chantier, dossier des ouvrages exécutés.
- L'exploitation de l'installation, des ouvrages techniquement liés et le maintien des performances sur la durée du contrat.

Le marché n'est pas alloti.

Les candidats devaient, en plus de leur offre de base, obligatoirement présenter une offre variante. Celle-ci porte uniquement sur le tri des emballages ménagers concernant les plastiques et suivant le modèle de « tri poussé à deux standards plastiques » de Citeo.

La durée prévisionnelle du marché est fixée à cent cinquante-six (156) mois.

Cette durée comprend :

- Une durée prévisionnelle de trente-six (36) mois pour les prestations d'études et de travaux,
- Une durée ferme d'exploitation de quatre-vingt-seize (96) mois pour l'exploitation et la maintenance du Centre de tri et valorisation,
- Une durée de reconduction de 12 mois à l'issue de la durée ferme d'exécution de 96 mois,
- Une durée de reconduction de 12 mois à l'issue de la première reconduction.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 6 octobre 2022 et a décidé d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères suivants :

Critère	Sous-critères	Note sur
CRITERE 1 Valeur technique de l'offre pour la conception - réalisation Note sur 30	1.1 Pertinence et dimensionnement de la solution technique	10
	1.2 Performances et garanties souscrites - Fiabilité	10
	1.3 Mode de réalisation – Dispositions constructives – Phasage des travaux - Cohérence du planning et respect des délais	5
	1.4 Gestion des nuisances	5
CRITERE 2 Valeur financière de l'offre Note sur 40	2.1 Cout Etude, Travaux et MSI	15
	2.2 Coût d'exploitation y compris GER	25
CRITERE 3 Valeur technique de l'offre pour l'exploitation Note sur 22	3.1 Organisation et moyens mis en œuvre	10
	3.2 Gestion des nuisances d'exploitation	6
	3.3 Justification des coûts d'exploitation	4
	3.4 Qualité du parcours pédagogique	2
CRITERE 4 Intégration architecturale et paysagère Note sur 5	4. Intégration architecturale et paysagère	5
CRITERE 5 Volume dédié aux PME et Artisans Note sur 3	5. Volume dédié aux PME et Artisans	3

Le marché a été attribué pour son offre variante au groupement AM Environnement – mandataire – et les sociétés RIVAT architecte, ENGIBAT (BE construction et économiste), ENERGIPOLE (BE conception et réalisation tri), RMIS (équipementier tri emballages), NATALI (BTP, GC et VRD), FUSELLA (constructions métalliques), SCAE Electricité, Trident service (MOE général) – co-traitants.

Le montant total du marché est de 248 775 573 euros HT décomposé entre 60 461 277 euros HT (phases 1, 2 et 3) et 188 314 296 euros HT pour l'exploitation maintenance pendant 10 ans (phase 4 et plan de renouvellement).

Il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché global de performance de conception, construction et exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia.

A la majorité (1 abstention : M. Louis Pozzo-Borgo), les membres du bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché global de performance de conception, construction et exploitation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia avec le groupement d'entreprises AM Environnement – mandataire – et les sociétés RIVAT architecte, ENGIBAT (BE construction et économiste), ENERGIPOLE (BE conception et réalisation tri), RMIS (équipementier tri emballages), NATALI (BTP, GC et VRD), FUSELLA (constructions métalliques), SCAE Electricité, Trident service (MOE général) – co-traitants.

Centre de tri de Corse du sud - M. Etienne FERRANDI, Vice-Président

Délibération 2023-06-033 : Résiliation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio

Au regard de la situation de la Corse en matière d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés, une nouvelle installation de traitement des déchets, de type « centre de tri et valorisation », doit être réalisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

Le site initialement retenu pour accueillir cette nouvelle installation nécessitait une appréhension globale du secteur (enjeux d'aménagement du territoire et de cohérence territoriale pour la CAPA) de sorte que la Communauté d'agglomération a souhaité jouer un rôle moteur dans la réalisation de cette opération.

Dans ce contexte, par un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu le 30 octobre 2017 (modifié par un avenant n°1 en date du 10 août 2020) sur le fondement de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée («Loi MOP»), le SYVADEC a chargé la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de faire réaliser, en son nom, pour son compte et sous son contrôle, un centre de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CAPA.

Le SYVADEC lui a donné à cet effet mandat de le représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

L'opération objet du mandat ne pouvant être réalisée sur le site initialement retenu compte tenu des règles d'urbanisme applicables, les Parties sont convenues de résilier d'un commun accord et de manière anticipée le Mandat de maîtrise d'ouvrage qui avait été confié à la CAPA.

Le comité technique réuni le 1er juin a donné un avis favorable sur les termes de cet avenant.

L'opération sera poursuivie par le SYVADEC sur un nouveau terrain situé sur le territoire de la commune de SARROLA-CARCOPINO.

Il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Syvadec à la CAPA pour la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé les termes de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Syvadec à la CAPA pour la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio joint en annexe et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Finances - M. Xavier POLI, Vice-Président

Délibération 2023-06-034 : Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes de l'Oriente

La communauté de communes de l'Oriente assure la compétence des déchets pour l'ensemble de son territoire notamment la collecte et la mise en place du tri. 6 communes sur les 22 qui la composent adhèrent au SYVADEC.

Aussi, la communauté de communes est adhérente par représentation-substitution au SYVADEC pour la partie traitement des déchets pour ces 6 communes et paie une cotisation de base au prorata des tonnages de déchets résiduels confiés au SYVADEC pour ces communes adhérentes pour la gestion des déchets ménagers, du tri et de la valorisation des flux. Cette cotisation, outre le traitement des déchets résiduels, couvre les charges relevant des politiques de prévention et de communication, le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets) et des filières spécifiques régionales.

Dans le cadre de l'organisation de sa collecte et notamment la mise en place de la collecte sélective optimisée à l'échelle de son territoire, les apports des différents flux de communes adhérentes et non adhérentes ne sont pas isolés.

Aussi, afin d'optimiser la gestion des soutiens versés par les éco organismes et d'en faire bénéficier la communauté de communes pour les flux collectés sur le périmètre non adhérent au SYVADEC, il a été nécessaire d'inclure les communes non adhérentes au dispositif et d'effectuer ce traitement pour leur compte.

A ce titre, une convention a été conclue prévoyant que la communauté de communes s'acquitterait des charges engendrées par la gestion des déchets à valoriser (transport, locations de bennes, tri, traitement, charges fonctionnelles) et pourrait bénéficier des services de gestion du SYVADEC et du reversement des soutiens des éco organismes ainsi que des recettes liées aux repreneurs de matière pour la partie de territoire non adhérente au prorata des OMr, la partie adhérente étant gérée par le droit commun.

Au terme de l'année 2022, il convient d'établir un bilan pour la partie adhérente et non adhérente et ainsi permettre les versements des sommes dues.



	2022
Partie adhérente	25 652 €
Partie convention	- 3 935 €
A verser sur l'exercice	21 717 €
Montant versé par SYVADEC en 2022	22 579 €
Solde	- 862 €

Ainsi le solde de cette convention fait apparaître un montant de 862 € que doit reverser la communauté de communes au SYVADEC.

Il a été demandé aux membres du bureau d'approuver le bilan de cette convention 2022 et d'autoriser l'émission d'un titre de recettes de 862 € à l'encontre de la Communauté de Communes de l'Oriente en faveur du SYVADEC.

A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le bilan de cette convention 2022 et autorisé l'émission d'un titre de recettes de 862 € à l'encontre de la Communauté de Communes de l'Oriente en faveur du SYVADEC.

Finances - M. Xavier POLI, Vice-Président

Délibération 2023-06-035 : Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes de la Pieve d'Ornano

La communauté de communes de la Pieve d'Ornano assure la compétence des déchets pour l'ensemble de son territoire notamment la collecte et la mise en place du tri. 18 communes sur les 28 qui la composent adhèrent au SYVADEC.

Aussi, la communauté de communes est adhérente par représentation-substitution au SYVADEC pour la partie traitement des déchets pour ces 18 communes et paie une cotisation de base au prorata des tonnages de déchets résiduels confiés au SYVADEC pour ces communes adhérentes pour la gestion des déchets ménagers, du tri et de la valorisation des flux. Cette cotisation, outre le traitement des déchets résiduels, couvre les charges relevant des politiques de prévention et de communication, le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents et des filières spécifiques régionales.

Dans le cadre de l'organisation de sa collecte et notamment la mise en place de la collecte sélective optimisée à l'échelle de son territoire, les apports des différents flux de communes adhérentes et non adhérentes ne sont pas isolés.

Aussi, afin d'optimiser la gestion des soutiens versés par les éco organismes et d'en faire bénéficier la communauté de communes pour les flux collectés sur le périmètre non adhérent au SYVADEC, il a été nécessaire d'inclure les communes non adhérentes au dispositif et d'effectuer ce traitement pour leur compte.

A ce titre, une convention a été conclue prévoyant que la communauté de communes s'acquitterait des charges engendrées par la gestion des déchets à valoriser (transport, locations de bennes, tri, traitement, charges fonctionnelles) et pourrait bénéficier des services de gestion du SYVADEC et du reversement des soutiens des éco organismes ainsi que des recettes liées aux repreneurs de matière pour la partie de territoire non adhérente au prorata des OMr, la partie adhérente étant gérée par le droit commun.



Au terme de l'année 2022, il convient d'établir un bilan pour la partie adhérente et non adhérente et ainsi permettre les versements des sommes dues.

	2022
Partie adhérente	108 726 €
Partie convention	25 733 €
A verser sur l'exercice	134 459 €
Montant versé par le SYVADEC en 2022	91 028 €
Solde	43 431 €

Ainsi le solde de cette convention fait apparaître un montant de 43.431 € à reverser par le SYVADEC à la communauté de communes. Le versement sera effectué à la constatation du paiement des cotisations émises par le Syvadec.

Il a été demandé aux membres du bureau d'approuver le bilan de cette convention 2022 et d'autoriser le versement de la somme de 43.431 € à la Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano par le Syvadec après constatation du paiement des cotisations émises par le Syvadec.

A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le bilan de cette convention 2022 et autorisé le versement de la somme de 43.431 € à la Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano par le Syvadec après constatation du paiement des cotisations émises par le Syvadec.

Finances - M. Xavier POLI, Vice-Président

Délibération 2023-06-036 : Bilan de la convention de services 2022 - Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu

La communauté de communes du Fium'orbu Castellu assure la compétence des déchets pour l'ensemble de son territoire notamment la collecte et la mise en place du tri. 2 communes sur les 13 qui la composent adhèrent au SYVADEC.

Aussi, la communauté de communes est adhérente par représentation-substitution au SYVADEC pour la partie traitement des déchets pour ces 2 communes et paie une cotisation de base au prorata des tonnages de déchets résiduels confiés au SYVADEC pour ces communes adhérentes pour la gestion des déchets ménagers, du tri et de la valorisation des flux. Cette cotisation, outre le traitement des déchets résiduels, couvre les charges relevant des politiques de prévention et de communication, le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets) et des filières spécifiques régionales.

Dans le cadre de l'organisation de sa collecte et notamment la mise en place de la collecte sélective optimisée à l'échelle de son territoire, les apports des différents flux de communes adhérentes et non adhérentes ne seront plus isolés.

Aussi, afin d'optimiser la gestion des soutiens versés par les éco-organismes et d'en faire bénéficier la communauté de communes pour les flux collectés sur le périmètre non adhérent au SYVADEC, il a été nécessaire d'inclure les communes non adhérentes au dispositif et d'effectuer ce traitement pour leur compte.

A ce titre, une convention a été conclue prévoyant que la communauté de communes s'acquitterait des charges engendrées par la gestion des déchets à valoriser (transport, locations de bennes, tri,



traitement, charges fonctionnelles) et pourrait bénéficier des services de gestion du SYVADEC et du reversement des soutiens des éco organismes ainsi que des recettes liées aux repreneurs de matière pour la partie de territoire non adhérente au prorata des Omr, la partie adhérente étant gérée par le droit commun.

Au terme de l'année 2022, il convient d'établir un bilan pour la partie adhérente et non adhérente et ainsi permettre les versements des sommes dues.

	2022
Partie adhérente	36 962 €
Partie convention	-37 306 €
A verser sur l'exercice	-345 €
Montant versé par SYVADEC en 2022	33 166 €
Solde	-33 511 €

Ainsi le solde de cette convention fait apparaître un montant de 33.511 € que doit reverser la communauté de communes au SYVADEC.

Il a été demandé aux membres du bureau d'approuver le bilan de cette convention 2022 et d'autoriser l'émission d'un titre de recettes de 33.511 € à l'encontre de la Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu en faveur du SYVADEC.

A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le bilan de cette convention 2022 et autorisé l'émission d'un titre de recettes de 33.511 € à l'encontre de la Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu en faveur du SYVADEC.

Finances - M. Pierre SAVELLI, Vice-Président

Délibération 2023-06-037 : Demande de financement étude tarification incitative – Seconde vague

Le premier chapitre des Orientations Stratégiques 2021-2026 du SYVADEC sur la thématique d'accompagnement des adhérents dans la transition écologique en matière de déchets prévoit un accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative.

Pour répondre aux objectifs de la LTECV, le Plan Tarification Incitative du SYVADEC comporte deux volets :

1. Un premier volet d'étude préalable d'instauration d'une tarification incitative pour les particuliers et les professionnels qui sera menée par un bureau d'étude et pilotée par le SYVADEC. Cette étude qui fait l'objet de la demande de financement présentée ce jour et sera réalisée sur plusieurs intercommunalités ;
2. Un deuxième volet de conseil, animation, communication et formation auprès de l'ensemble des intercommunalités.

L'étude préalable à la tarification incitative comprend 5 phases :

- PHASE 1 : Synthèse de retours d'expériences et analyse comparative avec le contexte Corse
- PHASE 2 par Intercommunalité : Etat des lieux et propositions de scénarios
- PHASE 3 par intercommunalité : Etude technico-économique approfondie de deux scénarios d'optimisation et de mise en place de la TI
- PHASE 4 par intercommunalité : élaboration d'un plan d'actions à 3 ans
- PHASE 5 : Elaboration du plan régional tarification incitative

Il est proposé de réaliser les phases 2, 3 et 4 pour les communautés de communes de Celavu-Prunelli, Oriente, Alta Rocca et la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le budget prévisionnel pour cette opération pour ces 4 intercommunalités est de 73.000 € HT :

Intercommunalités	Budget
CC Oriente	17 000,00 €
CC Alta Rocca	17 000,00 €
CC Celavu-Prunelli	17 000,00 €
CA Bastia	22 000,00 €
TOTAL	73 000,00 €

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention souhaité à 70 % soit 51.100 € ou à défaut le taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC

A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé ce plan de financement et autorisé le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

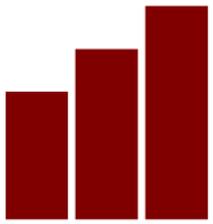
Clôture de la Réunion du Bureau Syndical : 13h00

Signature du secrétaire de séance :



Signature du Président :

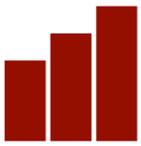


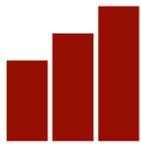
PARTENAIRES FINANCES LOCALES

***Prospectives financières
Etude d'impact pluriannuel
Centre de tri de valorisation Grand Bastia - Monte***

Version 25 mai 2023



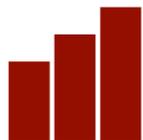
– Le cadre réglementaire



L'étude d'impact pluriannuel

Texte de référence : Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévus par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

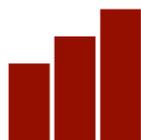
- Conformément à l'article L. 1611-9, tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement nécessite la réalisation d'une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement. L'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement revêt un caractère obligatoire dès lors que le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur à 50% des RRF ou à 50M€ (cas des EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 400 000 habitants).
- Dans le cadre du projet de construction du centre de tri et de valorisation (CTV) dans le bassin du Grand Bastia, le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse (SYVADEC) a recours à un marché public global de performance qui a pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation du CTV de Bastia pour un montant qui nécessite la réalisation de cette étude d'impact.
- Cette étude doit faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors d'une demande de financement.



Contenu

L'étude d'impact pluriannuel doit préciser les éléments suivants :

- ✓ **Éléments concernant la collectivité : nom de la collectivité, population INSEE**
- ✓ **Éléments budgétaires : recettes réelles de fonctionnement du dernier exercice**
- ✓ **Éléments concernant la réalisation du projet : contexte, objectifs, échéancier, coût**
- ✓ **Modalités de financement du projet : capacité d'autofinancement de la collectivité, durée et montant de ou des emprunts,**
- ✓ **Impact financier des dépenses de fonctionnement sur l'année en cours et sur les deux années suivantes (étendue ici à cinq ans au regard de la nature de l'opération avec une mise en service de l'installation en 2026)**
- ✓ **Recettes brutes prévisionnelles générées par l'investissement (sans objet au regard de la nature de l'opération)**



Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse - SYVADEC - est un service public créé en 2007 par les intercommunalités de l'île pour développer la valorisation des déchets en Corse et assurer leur traitement.

Population INSEE	2022	2023
Périmètre Syvadec	317 425	320 523

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	BP 2023
RRF	57 767 903	59 621 502

Seuil retenu : 28 883 951 € (50% RRF)

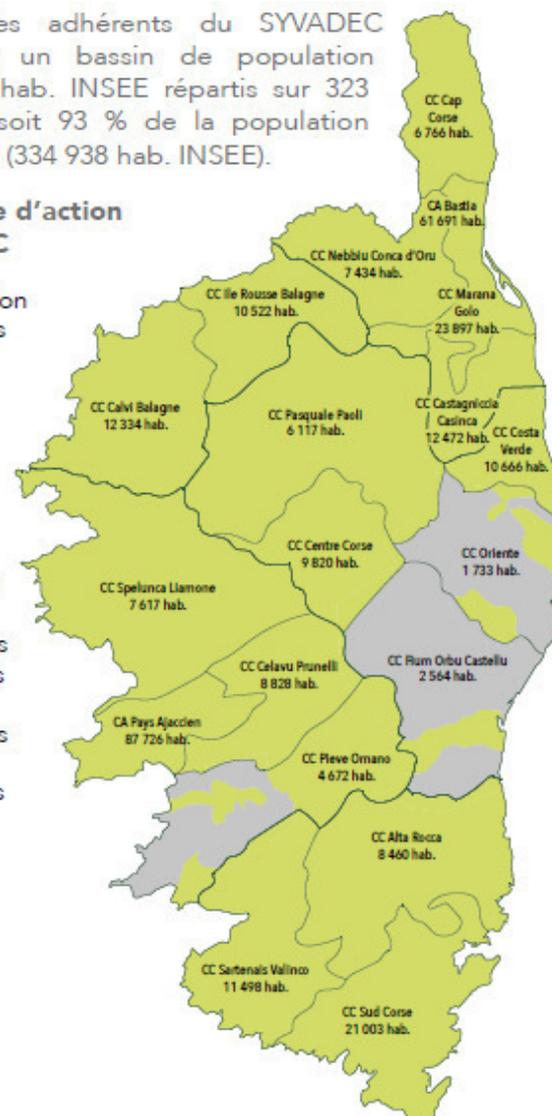
En 2021, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 315 820 hab. INSEE répartis sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (334 938 hab. INSEE).

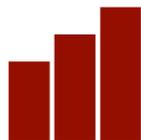
Le périmètre d'action du SYVADEC

hab. : population des communes adhérentes

(liste des communes concernées sur syvadec.fr/rubrique Le Syvadec/Qui sommes-nous)

- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes





Réalisation du projet (contexte et objectif)

Contexte

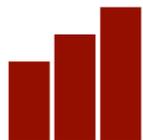
Le traitement des déchets ménagers résiduels est actuellement réalisé en totalité en ISDND. Par ailleurs, la Corse souffre d'un déficit d'infrastructure pour assurer différentes étapes techniques de la valorisation des déchets ménagers (exemple du tri des emballages opéré à ce jour hors de Corse, sans garantie de pérennité dans le temps).

Le centre de tri et de valorisation est une infrastructure nécessaire et indispensable pour pouvoir répondre aux objectifs des politiques définis dans le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets porté par la Collectivité de Corse.

Le marché global de performance permet une conduite d'opération publique de conception, réalisation puis, a terme, de l'exploitation du centre de tri et de valorisation.

Objectifs

- *Assurer une continuité pérenne du service public sur l'île en sécurisant les filières de valorisation et de traitement*
- *Contribuer aux objectifs réglementaires :*
 - *Augmenter le recyclage et orienter vers la valorisation énergétique les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière*
 - *Réduire le stockage en valorisant au moins 65 % des déchets réceptionnés*
- *Maîtriser les coûts de traitement et de valorisation (inversion de l'effet ciseau actuel avec un coût de valorisation qui sera inférieur au coût de traitement des résiduels avec le CTV)*
- *Créer des emplois directs (environ 55 équivalents temps-plein) et développer la valorisation locale*



Réalisation du projet (coût et échéancier)

Coûts, échéancier

Le montant global de l'opération s'établit à 67 997 482 € (coût complet intégrant l'ensemble des charges associées : foncier, études, conception, construction, mise en service industrielle...)

	Total	A 2023	A 2024	A 2025	A 2026	A 2027	A 2028	A 2029
Echéancier prévisionnel	67 997 482	1 599 307	3 810 030	31 921 995	27 494 709	3 132 441	17 450	21 550

Calendrier

Grand Bastia - planning opération	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Phase préalables et actes								
Procédure Marché global de performance								
Phase 1 - conception et autorisations administratives								
Phase 2 - réalisation								
Phase 3 - Mise en service industrielle								
Phase 4 - Exploitation								

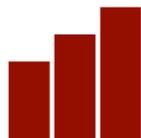
Etapes	Durée	Début de tâche	Fin de tâche
Conduite de procédure marché global de performance	18 mois	Mars 2021	Octobre 2022
Instructions demandes de financement	10 mois	Août 2022	Mai 2022
Phase 1 (études conception demandes et instructions administratives)	16 mois	Juillet 2023	Novembre 2024
Phase 2 : construction	18 mois	Décembre 2024	Mai 2026
Phase 3 : mise en service industrielle (essais, observation, performances)	10 mois	Juin 2026	Février 2027



– Impact financier sur les dépenses de fonctionnement du projet de CTV et ses modalités de financement

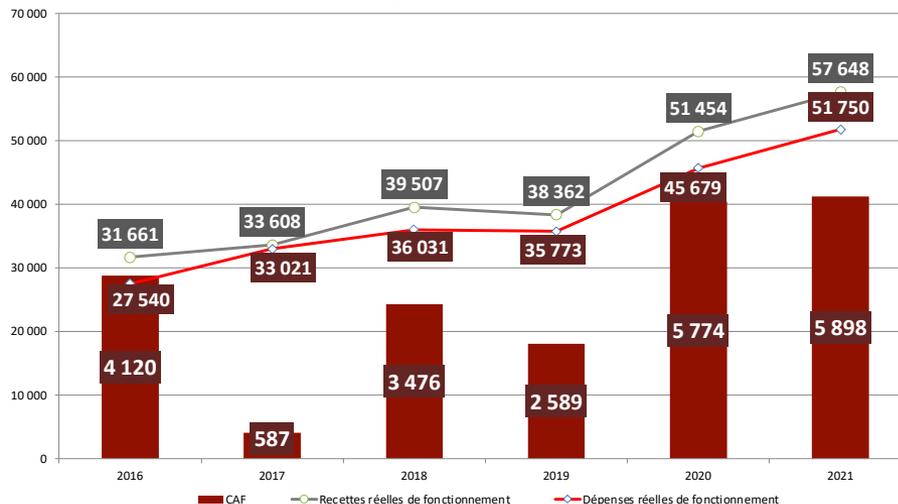


Situation financière rétrospective et trajectoire de tonnages



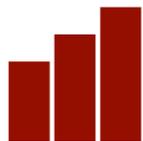
Situation financière du SYVADEC au dernier CA voté

Evolution de la capacité d'autofinancement brute



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	31 660 801	33 607 791	39 507 044	38 362 038	51 453 913	57 647 685
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (B)	27 540 452	33 021 165	36 031 173	35 773 340	45 679 494	51 750 116
Epargne brute (A - B = C)	4 120 349	586 626	3 475 871	2 588 698	5 774 419	5 897 569
Taux d'épargne brute (C/ A)	13%	2%	9%	7%	11%	10%
Remboursement en capital de la dette (D)	413 857	428 757	444 364	460 712	477 835	565 108
Epargne nette (C - D = E)	3 706 492	157 869	3 031 507	2 127 986	5 296 584	5 332 461
Taux d'épargne nette (E/ A)	12%	0%	8%	6%	10%	9%
Encours de dette	7 226 184	6 793 783	6 345 633	5 880 986	5 353 736	4 788 627
Capacité de désendettement (en années)	1,8	11,6	1,8	2,3	0,9	0,8

Un taux d'épargne brute de 10% en 2021, un taux satisfaisant. Une forte évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et 2021, liées aux transferts de sites, à la hausse des tonnages traités particulièrement de tri, et à la hausse du coût de traitement des OMR liée à la fermeture des sites publics et à la hausse de la TGAP.



Trajectoire d'évolution des tonnages résiduels à enfouir

Scénario au fil de l'eau et avec CTV

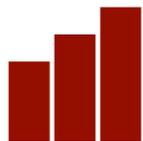
trajectoire tonnages résiduels	au fil de l'eau	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
tonnages résiduels		129 202	127 694	123 244	117 082	113 731	110 515	107 392
secteur CTV Bastia		60 139	59 434	57 347	54 469	52 904	51 403	49 945
secteur CTV Ajaccio		40 618	40 147	38 772	36 840	35 790	34 779	33 798
autres secteurs		28 445	28 113	27 125	25 773	25 038	24 333	23 649

Baisse du résiduel de 15,9 % entre 2023 et 2028

trajectoire tonnages résiduels	avec CTV	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
tonnages résiduels		129 202	127 694	123 244	117 082	85 493	83 226	81 045
secteur CTV Bastia		60 139	59 434	57 347	54 469	24 665	24 114	23 598
secteur CTV Ajaccio		40 618	40 147	38 772	36 840	35 790	34 779	33 798
autres secteurs		28 445	28 113	27 125	25 773	25 038	24 333	23 649

Baisse du résiduel de 36,5 % entre 2023-2028

trajectoire tonnages résiduels	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ecart global	-	-	-	-	28 239	27 289	26 347
% Ecart global					-25%	-25%	-25%
% Ecart Zone de chalandise CTV					-53%	-53%	-53%



Trajectoire d'évolution des tonnages collectés

Scénario commun au fil de l'eau et avec CTV

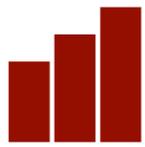
- *Baisse sur l'ensemble des secteurs pour les tonnages OM*
- *Stabilisation ou baisse des flux valorisables (TVT, végétaux, bois)*
- *Hausse marquée des tonnages des flux de collecte sélective (biodéchets, emballages, papier verre) et cartons*

=> Les évolutions prises en compte correspondent aux évolutions du plan de prévention appliquées aux tonnages réalisés 2022

trajectoire tonnages	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
tonnages OM	126 903	125 395	120 998	114 821	111 461	108 228	105 090
secteur CTV Bastia	59 318	58 613	56 558	53 670	52 100	50 589	49 122
secteur CTV Ajaccio	39 678	39 207	37 832	35 900	34 850	33 839	32 858
autres secteurs	27 907	27 575	26 608	25 250	24 511	23 800	23 110
tonnages emballages	10 206	10 716	10 834	12 242	13 028	13 861	14 749
secteur CTV Bastia	7 096	7 451	7 533	8 511	9 058	9 638	10 254
secteur CTV Ajaccio	3 110	3 265	3 301	3 730	3 970	4 224	4 494
tonnages cartons	7 834	8 342	8 855	9 401	9 979	10 598	11 255
secteur CTV Bastia	3 451	3 795	4 028	4 276	4 540	4 821	5 120
secteur CTV Ajaccio	2 257	2 473	2 625	2 787	2 958	3 141	3 336
autres secteurs	2 126	2 074	2 202	2 338	2 482	2 635	2 799
tonnages tvf collectés	10 018	10 018	9 628	9 737	9 808	9 926	10 045
secteur CTV Bastia	4 106	4 106	3 946	3 991	4 020	4 068	4 117
secteur CTV Ajaccio	3 760	3 760	3 614	3 654	3 681	3 725	3 770
autres secteurs	2 152	2 152	2 068	2 092	2 107	2 132	2 158
tonnages meubles	9 320	9 320	9 301	9 241	9 343	9 446	9 550
secteur CTV Bastia	5 995	5 995	5 983	5 944	6 010	6 076	6 143
secteur CTV Ajaccio	3 325	3 325	3 318	3 297	3 333	3 370	3 407
autres secteurs							
tonnages bois	2 980	2 980	3 013	3 046	3 079	3 113	3 148
secteur CTV Bastia	2 487	2 487	2 514	2 542	2 570	2 598	2 627
autres secteurs	493	493	498	504	509	515	521
tonnages végétaux	9 780	9 835	9 943	10 053	10 163	10 275	10 388
secteur CTV Bastia	3 917	3 939	3 982	4 026	4 070	4 115	4 160
autres secteurs	5 863	5 896	5 961	6 026	6 093	6 160	6 227
tonnages biodéchets	3 461	4 384	5 675	6 993	9 084	11 800	15 328
secteur CTV Bastia	1 106	1 401	1 813	2 235	2 903	3 771	4 898
autres secteurs	2 355	2 983	3 861	4 758	6 181	8 029	10 430



Prospective



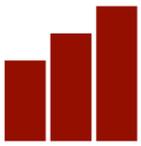
Méthodologie

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact, les comptes administratifs suivants sont intégrés :

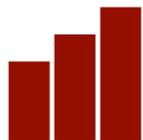
- *Comptes administratifs 2017, 2018, 2019, 2020; 2021*
- *Mise à jour avec le compte administratif 2022 et BP 2023*

SCENARIOS DE PROSPECTIVES FINANCIERES (période 2023-2028):

- SCENARIO 1 : *Fil de l'eau (sans CTV) et prise en compte des opérations programmées en investissement hors CTV*
- SCENARIO 2 : *Impact du CTV du Grand Bastia en investissement et fonctionnement (mise en service en 2026) et prise en compte de l'intégralité du plan Pluriannuel d'investissement y compris le CTV Ajaccio*



La section de fonctionnement



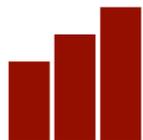
Les recettes de fonctionnement

Hypothèses d'évolution en recettes :

- **Participations des membres** : ajustement des recettes nécessaires en fonction des besoins en fonctionnement et de l'évolution des coûts projetée. Indication de l'évolution sur la partie recettes complémentaires
- **Projections des recettes de soutiens et rachats (voir slides suivants) – selon barème F en vigueur et conditions économiques constatées à fin 2022**
- **Accès professionnel** : 500k€/an hypothèse en baisse p/r à 2021 (968k€) suite à la modification des accès professionnels et de la fin d'exploitation de l'ISDND de Viggianello
- **Subventions** : 211k€ en 2022, 300k€ en 2023, puis 150k€ entre 2024 et 2026 puis 100k€/an

Concernant les autres recettes de fonctionnement :

- **Autres produits de gestion courante** : 30 k€
- **Atténuations de charges** : 100 k€
- **Autres produits exceptionnels** : 785 k€ en 2022, 335 k€ en 2023 puis 165 k€/an



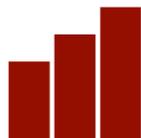
Les dépenses de fonctionnement

Hypothèses d'évolution en dépenses :

- **011 : Charges à caractère général**
 - Dont 611 : Prestations de service : intégration de la hausse des prix des marchés et de la TGAP et variation selon l'évolution des tonnages
 - Pour le scénario avec CTV ouverture en 2026 avec 611 avec CTV pour le secteur Bastia
 - Autres charges au chapitre 011 : +3% pour le scénario fil de l'eau
 - Pour le scénario CTV intégration en sus de la taxe d'aménagement sur 2025 et impôts foncier en 2027
- **012 : Dépenses de personnel** : 8,2 M€ en 2023, puis +3%/an, + intégration des besoins en personnel complémentaires compte tenu des projets à venir
- **65 : Autres charges de gestion courantes** : 145 K€ en 2022, puis 155 k€ en 2023 stabilisation à 170 k€ à partir de 2025
- **67 : Charges exceptionnelles** : 3,2M€ en 2022 (régul de TVA 2021), réduction à 310K€ à compter de 2023, la TVA est intégrée sur le chapitre 011 la même année que la dépense,



La section d'investissement



Le plan pluriannuel d'investissement

Programme en k€	PROJETS Programmés 2021-2028
Compostage individuel	1 376
CET Existant	3 855
Matériel roulant	133
Matériel bureau et informatique	105
Quais de transfert	3 951
Déchetteries	16 145
Textiles	83
Siège social-bureau	29
DDS	35
Biodéchets	4 570
Tri	2 888
Centre technique multimodal	0
Installation de stockage (ISDND)	340
Presse à balles	0
Recyclerie mobile	827
Eco point	2 784
sous total programme hors CTV	37 123
CTV Bastia	69 487
CTV Ajaccio	46 994
sous total CTV	116 481
TOTAL	153 603

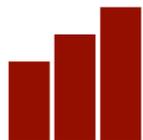
L'ensemble des opérations programmées se décomposent en 15 catégories pour un **montant global de 153,6 M€ HT sur la période 2021-2028 selon l'avancement des dossiers en cours**, dont 116,48 M€HT pour les 2 CTV de Bastia et Ajaccio (compris études et GER). **Hors CTV, le PPI s'établit à 37,1 M€HT**

Scénario fil de l'eau

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
programme hors CTV	2 714	5 343	6 683	6 031	10 868	3 904	1 579	
phasage global	2 714	5 343	6 683	6 031	10 868	3 904	1 579	0

Scénario avec CTV

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
programme hors CTV	2 714	5 343	6 683	6 031	10 868	3 904	1 579	
CTV Bastia	0	55	1 599	3 810	31 922	27 748	4 353	
CTV Ajaccio		0	235	470	3 055	22 065	19 004	2 165
CTV	0	55	1 834	4 280	34 977	49 813	23 357	2 165
phasage global	2 714	5 398	8 517	10 311	45 845	53 717	24 936	2 165



Hypothèses de subventions attendues

	Programmés	Aides	%
Investissements non soutenus	2 424	0	
Investissements taux 60%	7 218	4 331	
Investissements taux 70%	27 481	19 237	
Aides hors CTV	37 123	23 568	63%
Investissement CTV taux 80%	116 481	91 981	79%
Total des aides	153 603	115 549	75%

Les hypothèses de subventionnement ont été affinées par programme :

- Majorité des programmes subventionnés : 70% notamment les recycleries et plan biodéchets
- CTV : 80%

Scénario fil de l'eau

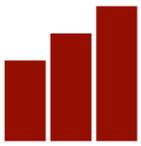
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
programme hors CTV	2 320	1 522	2 788	3 774	4 470	2 831	4 068	1 795
phasage global	2 320	1 522	2 788	3 774	4 470	2 831	4 068	1 795

Scénario avec CTV

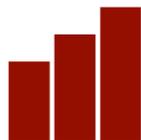
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
programme hors CTV	2 320	1 522	2 788	3 774	4 470	2 831	4 068	1 795
CTV Bastia	0	2 707	1 589	20 634	20 322	4 501	4 632	
CTV Ajaccio		0	1 871	1 099	14 263	14 047	3 111	3 206
CTV	0	2 707	3 461	21 733	34 584	18 547	7 743	3 206
phasage global	2 320	4 229	6 249	25 507	39 054	21 378	11 811	5 001

Autres recettes d'investissement :

- Récupération de la TVA via le FCTVA (taux 16,404%) sur 92,6% des dépenses (coefficient actualisé tous les ans)
- Financement complémentaire par emprunt, sur une durée de 25 ans, au taux global de 4%.



SCENARIO : « *Fil de l'eau* » sans CTV



Prospective – évolution des coûts de prestations de services

Scénario fil de l'eau

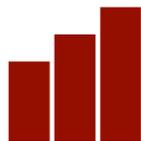
TOTAL SCENARIO FIL DE L'EAU TOUS SECTEURS

Flux	Evolution des prestations de services chap 611						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OMr	14 385 291	15 495 784	15 670 139	16 074 912	16 353 492	16 641 444	16 934 467
Biodéchets	356 391	546 389	718 467	899 927	1 188 788	1 571 267	2 077 944
Végétaux	1 109 822	1 352 144	1 435 368	1 523 715	1 617 498	1 717 055	1 822 740
Emballages	3 954 063	4 833 674	5 131 187	6 035 708	6 744 421	7 534 867	8 417 953
Total Tout Venant	1 181 982	1 359 279	1 371 636	1 441 333	1 508 923	1 587 282	1 670 028
Bois	339 836	438 245	465 219	483 203	501 962	521 533	541 954
Sous total hors trans	21 327 385	24 025 515	24 792 016	26 458 798	27 915 084	29 573 448	31 465 086
verre	204 495	222 422	234 579	247 278	260 541	274 379	288 815
cartons	402 559	453 943	496 340	542 696	593 381	649 076	709 999
Sous total transit	607 054	676 365	730 918	789 974	853 923	923 456	998 813
Total	21 934 439	24 701 880	25 522 934	27 248 772	28 769 007	30 496 904	32 463 900

TOTAL COUTS	21 934 439	24 701 880	25 522 934	27 248 772	28 769 007	30 496 904	32 463 900
TGAP	6 411 222	7 195 003	7 475 346	7 608 602	7 391 253	7 182 906	6 980 673
TOTAL	28 345 661	31 896 883	32 998 280	34 857 374	36 160 260	37 679 809	39 444 572

Projections de coûts sur la base des tonnages intégrés dans le plan de prévention

Projections jusqu'en 2028



Projections d'évolution des recettes de soutiens et rachats

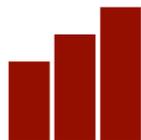
Scénario fil de l'eau

- Recettes concernant les matériaux issus du tri des emballages, du papier et des DEA.
- Estimation sur la base de l'évolution des tonnages pour chaque flux soutenu (emballage, papier, carton, verre, meubles), ainsi que des prix de rachats par matériaux

recettes en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
soutiens (7478)	4 510	5 660	5 913	6 358	6 566	6 836	7 075
emballages/papier/verre	3 197	3 983	4 457	5 014	5 314	5 707	6 044
cartons	954	1 005	905	808	725	600	500
meubles	28	268	223	222	224	227	229
DEEE	262 081	336	259	246	233	233	233
autres	69	69	69	69	69	69	69
vente matières (70688)	3 644	2 223	2 488	2 787	3 057	3 356	3 688
emballages/papier	1 206	793	889	995	1 075	1 161	1 254
verre	264	252	282	292	301	310	319
cartons	1 324	729	802	882	970	1 067	1 174
meubles	0	0	0	0	0	0	0
DEEE	0	0	0	0	0	0	0
autres	850	448	515	619	711	818	941

- Estimation sur la base du barème F et des cours constatés à fin 2022

Recettes identiques avec ou sans CTV.



Prospective - section de fonctionnement

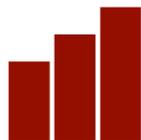
Scénario fil de l'eau

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 508	59 924	61 491	64 315	66 768	69 211	71 979
<i>évol n-1 en %</i>	11,1%	4,2%	2,6%	4,6%	3,8%	3,7%	4,0%
dont charges à caractère général	46 557	50 991	52 325	54 902	57 112	59 300	61 815
<i>dont évolutions au 611</i>	36 944	40 071	41 336	43 362	44 835	46 528	48 470
dont Grand Bastia	13 240	15 329	16 045	17 151	17 858	18 678	19 627
<i>dont Grand Ajaccio</i>	8 703	9 434	9 591	10 063	10 352	10 678	11 040
<i>dont autres secteurs</i>	6 402	7 134	7 362	7 644	7 951	8 324	8 778
<i>dont reversement recettes tri (6288)</i>	6 579	7 094	7 086	7 520	8 136	8 507	8 952
<i>dont autres charges</i>	3 034	3 826	3 903	4 020	4 141	4 265	4 393
dont dépenses de personnel	7 333	8 282	8 530	8 786	9 050	9 321	9 601
<i>dont autres charges (65)</i>	145	155	165	170	170	170	170
charges exceptionnelles	3 261	310	310	321	327	339	341
<i>dont frais financiers sur dette en place</i>	212	186	161	135	109	81	53
<i>dont frais financiers sur dette à venir</i>	0	0	0	0	0	0	0
EPARGNE DE GESTION	471	545	1 478	4 295	2 909	1 328	1 047

Compte tenu des hypothèses d'évolution des coûts de fonctionnement projetés:

- Evolution des coûts des marchés de prestations de service, en lien avec les hypothèses d'évolution des tonnages
- Progression de la TGAP,
- Intégration des charges de fonctionnement associés aux nouveaux projets (charges de personnel et charges techniques) selon l'hypothèse où tous les projets inscrits au PPI sont réalisés.

Les charges de fonctionnement passeraient ainsi de 51,7M€ en 2021 à 66,8 M€ en 2026 au global, et notamment **de 47,6M€ à 63 M€ hors évolution du soutien soit une évolution moyenne de +4,11%/an.**



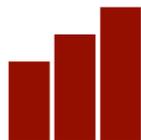
Prospective - section de fonctionnement

Scénario fil de l'eau

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 767	60 283	62 808	68 474	69 568	70 458	72 974
<i>évol n-1 en %</i>	<i>0,2%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,2%</i>	<i>9,0%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,3%</i>	<i>3,6%</i>
<i>dont cotisation des membres</i>	<i>48 029</i>	<i>50 953</i>	<i>50 945</i>	<i>51 379</i>	<i>51 995</i>	<i>52 366</i>	<i>52 811</i>
<i>dont subventions</i>	<i>211</i>	<i>300</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>dont recettes Eco-Organismes</i>	<i>4 510</i>	<i>5 660</i>	<i>5 913</i>	<i>6 358</i>	<i>6 566</i>	<i>6 836</i>	<i>7 075</i>
<i>dont produits des services</i>	<i>4 060</i>	<i>2 900</i>	<i>3 000</i>	<i>3 287</i>	<i>3 557</i>	<i>3 856</i>	<i>4 188</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>957</i>	<i>470</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>
<i>dont recettes stabilisation prospective</i>			<i>2 500</i>	<i>7 000</i>	<i>7 000</i>	<i>7 000</i>	<i>8 500</i>

Evolution des contributions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
total cotisation	48 029	50 953	53 445	58 379	58 995	59 366	61 311
dont cotisation des membres	48 029	50 953	50 945	51 379	51 995	52 366	52 811
dont recettes complémentaires nécessaires	0	0	2 500	7 000	7 000	7 000	8 500
dont remboursement des membres (6288)	-6 579	-7 094	-7 086	-7 520	-8 136	-8 507	-8 952
Contributions nettes	41 450	43 859	46 359	50 859	50 859	50 859	52 359

- ⇒ Les besoins en termes de **contributions complémentaires** nécessaires afin de maintenir des ratios positifs et soutenable s'établissent comme suit:
- ⇒ Sur la période 2023 – 2028 : +8,5 M€, soit +19,4% (dont + 7 M € entre 2023 et 2026 soit 15,96 %)
- ⇒ Niveau de contribution nette 2025 : 50,9M€.



Prospective – recours à l'emprunt et équilibre du budget

Scénario fil de l'eau

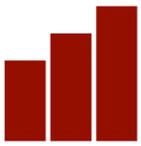
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 343	6 683	6 031	10 868	3 904	1 579	0
<i>évol n-1 en %</i>	96,9%	25,1%	-9,8%	80,2%	-64,1%	-59,6%	-100,0%
<i>deficit investissement</i>							
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 948	3 100	4 388	5 237	3 524	5 316	2 243
<i>évol n-1 en %</i>	-27,4%	5,1%	41,5%	19,4%	-32,7%	50,9%	-57,8%
<i>dont FCTVA</i>	1 426	312	614	767	693	1 248	448
<i>dont subventions</i>	1 522	2 788	3 774	4 470	2 831	4 068	1 795
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	567	556	555	576	599	623	648
<i>dont dette en place</i>	567	556	555	576	599	623	648
<i>dont dette à venir</i>	0	0	0	0	0	0	0
EMPRUNT	0	0	0	0	0	0	0
Fil de l'eau							
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 703	-3 781	-881	-2 048	1 821	4 361	2 591
FONDS DE ROULEMENT	8 860	5 079	4 198	2 150	3 971	8 332	10 923
DETTE	4 231	3 675	3 120	2 543	1 944	1 322	674
EPARGNE BRUTE (en €)	259	359	1 317	4 159	2 800	1 247	995
TAUX EPARGNE BRUTE (en%)	0,4%	0,6%	2,1%	6,1%	4,0%	1,8%	1,4%
EPARGNE NETTE (en €)	-308	-197	762	3 583	2 201	624	347
CAPACTE DE DESENDETTEMENT (en années)	16,3	10,2	2,4	0,6	0,7	1,1	0,7

- Sur les exercices précédents : 2,5M€ à 3M€ d'investissements annuels.
- Un rythme d'investissement plus soutenu sur les prochains exercices : **32,8 M€ sur les exercices 2022 à 2026, hors CTV, soit en moyenne 6,6 M€/an, dans l'hypothèse d'une réalisation des opérations programmées**
- Compte tenu du niveau de **fonds de roulement (FDR) disponible du Syndicat (11,5 M€ en 2021)**, cela lui permet de **mobiliser des réserves disponibles** pour auto-financer ses investissements, **éviter le recours à l'emprunt** et gérer le décalage entre les décaissements pour le paiement des travaux et les encaissements de subventions.
- **Ainsi, le Syndicat est en mesure d'autofinancer les investissements de son PPI hors CTV, compte tenu du fonds de roulement disponible et dispose de capacités à investir sous condition d'obtenir les taux de cofinancements envisagés et que les versements respectent l'avancement de l'opération**

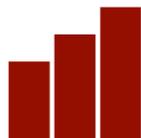
Rappel : $FDR = \text{reports } N-1 \text{ cumulés en fonctionnement et investissement} - 1068 + \text{résultats } N + \text{restes à réaliser } N$



SCENARIO : Impact du CTV de Grand Bastia



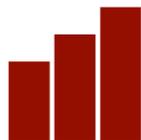
Coût du projet et son financement



Coût des travaux du projet du CTV de Grand Bastia

Coûts d'investissement prévisionnels actualisés : 67,9M€

<i>Investissements (€ HT)</i>	
1. Charges foncières	646 060
2. Autres (AMO, géomètres, géotechnique...)	573 175
3. Etudes, conception, procédures	4 872 532
3. Terrassement et VRD	3 069 364
3. Génie Civil, bâtiment TCE	19 060 892
3. Poste Equipements et process	38 321 764
2. Autre réalisation (réseaux, contrôles...)	517 340
3. Essais, performance, MSI	936 354
<i>Sous total conception, réalisation, MSI, divers</i>	66 778 247
<i>TOTAL opération (1+2+3)</i>	67 997 482



Financement des investissements du CTV

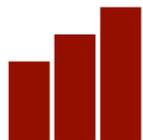
Montant des investissements prévisionnels actualisés : 67,9M€

- *Financement :*
- *80% montant €HT : aides publiques (subventions)*
- *20% : emprunt (hypothèse de mobilisation en 2025 – prêt 25 ans, taux fixe < 4%)*
- *Hypothèse de prêt-relais : 10 M€ à un taux de 3% : en 2026, remboursement en 2027.*
- *TVA à 10%, récupération FCTVA au taux de 16,404%*

Remarque : A ces coûts d'investissement, il convient d'intégrer également la rémunération au titre du Gros Entretien et Renouvellement (GER), qui sera versée par le Syvadec en section d'investissement. Elle représente 780K€/an en moyenne.

Echéancier prévisionnel des travaux et de subventions :

Trésorerie de l'opération - section investissement							
<i>Dépenses</i>		<i>A 2023</i>	<i>A 2024</i>	<i>A 2025</i>	<i>A 2026</i>	<i>A 2027</i>	<i>A 2028</i>
Conception réalisation	67 997 483	1 599 307	3 810 030	31 921 995	27 494 709	3 132 441	17 450
GER	6 788 180				229 639	375 413	699 239
TVA acquitée	7 523 012	170 926	375 828	3 212 686	2 785 704	351 755	73 414
Remboursement prêt relais						10 000 000	
Dépenses investissements	82 308 674	1 770 233	4 185 858	35 134 681	30 510 052	13 859 610	790 103
<i>Ressources</i>		<i>A 2023</i>	<i>A 2024</i>	<i>A 2025</i>	<i>A 2026</i>	<i>A 2027</i>	<i>A 2028</i>
Subventions ADEME *	21 217 164	2 121 716		8 486 866	6 365 149		4 243 433
Subventions PTIC **	33 180 822	585 312	1 589 493	12 147 560	13 956 727	4 500 564	388 522
FCTVA (0,926 ; 16,404% ; N+2)	13 344 419		0	268 871	635 767	5 336 418	4 634 008
prorataTVA récupérée	507 155	12 666	27 849	238 060	204 719	23 283	259
Prêt relais					10 000 000		
Emprunt	13 599 000		13 599 000				
Recettes investissements	81 848 560	2 719 694	15 216 342	21 141 357	31 162 363	9 860 265	9 266 221



Coûts de fonctionnement du CTV

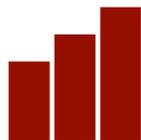
Les chiffrages de offre finale du MGP ont été simulés afin d'intégrer :

- Les hypothèses d'évolution des tonnages
- L'actualisation des coûts de fonctionnement de 6% en 2025, puis 1,5%/an

Rémunération MGP (k€)	A 2026	A 2027	A 2028	A 2029	A 2030
CTV Bastia (yc TGAP)	16 471	16 718	16 969	17 223	17 482

La structure des prix unitaires appliquées à chaque flux en entrée du centre de tri et de valorisation permettra d'obtenir des coûts de valorisation des déchets triés à la source inférieurs à celui du coût de traitement des ordures ménagères (enjeux de voir se développer les collectes sélectives).

Afin d'appréhender l'impact complet du CTV sur les dépenses de fonctionnement, outre la rémunération annuelle précisée ici, les impôts et taxes (TA, CFE, TFPB) sont intégrés dans la prospective à compter de 2025.

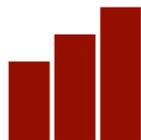


Evolution des dépenses de fonctionnement

Scénario CTV

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 508	59 924	61 491	65 226	65 913	67 044	69 608
évol n-1 en %	13,4%	0,1%	5,3%	8,8%	1,9%	3,2%	3,6%
dont charges à caractère général	46 557	50 991	52 325	55 299	55 654	56 143	58 767
dont évolutions au 611	36 944	40 071	41 336	43 363	43 449	43 041	44 828
dont Grand Bastia	13 240	15 329	16 045	17 151	16 471	16 718	16 969
dont Grand Ajaccio	8 703	9 434	9 591	10 063	10 352	10 678	11 040
dont autres secteurs	6 402	7 134	7 362	7 644	7 951	8 324	8 778
dont reversement recettes tri (6288)	6 579	7 094	7 086	7 520	8 136	8 507	8 952
dont autres charges	3 034	3 826	3 903	4 416	4 069	4 595	4 987
dont dépenses de personnel	7 333	8 282	8 530	8 786	9 050	9 321	9 601
dont autres charges	145	155	165	170	170	170	170
charges exceptionnelles	3 261	310	310	321	327	339	341
dont frais financiers sur dette en place	212	186	161	135	109	81	53
dont frais financiers sur dette à venir	0	0	0	0	0	300	0
dont frais financiers sur dette CTV Grand Bastia				515	603	690	676
EPARGNE DE GESTION	471	545	1 078	1 898	2 867	3 485	2 595

- ⇒ En 2025, aux coûts projetés « fil de l'eau » sur le périmètre du Grand Bastia (17,15 M€), a été intégrée la taxe d'aménagement (435K€). **En 2026, année de mise en service du CTV**, il est projeté une baisse des prestations de service pour le périmètre du Grand Bastia **-7,77%**.
- ⇒ Toutefois, il convient de tenir compte des charges financières associées à l'emprunt qui sera contracté: **+600 K€/an**. Les frais de portage sont comptabilisés en 2027
- ⇒ Au total, en 2026 : -1 387 K€ sur le 611 Gd Bastia (par rapport au fil de l'eau, hors TA), auquel s'ajoute 600K€/an de frais financiers : soit -787K€.
- ⇒ **Sur 2026-2028 : le delta cumulé du 611 sur le secteur Bastia entre le fil de l'eau et avec CTV est de 6 M €**
- ⇒ **Les frais financiers liés au CTV sur la même période sont de 1,97 M€ et les impôts de 800 K€, soit un gain de 3,3 M€**



Evolution des contributions

Scénario CTV

Scénario CTV	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 767	60 283	62 408	66 474	68 068	69 458	71 474
<i>évol n-1 en %</i>	0,2%	4,4%	3,5%	6,5%	2,4%	2,0%	2,9%
<i>dont cotisations des membres</i>	48 029	50 953	50 945	51 379	51 995	52 366	52 811
<i>dont subventions</i>	211	300	150	150	150	100	100
<i>dont recettes Eco-Organismes</i>	4 510	5 660	5 913	6 358	6 566	6 836	7 075
<i>dont produits des services</i>	4 060	2 900	3 000	3 287	3 557	3 856	4 188
<i>dont autres produits</i>	957	470	300	300	300	300	300
<i>dont recettes stabilisation prospective</i>			2 100	5 000	5 500	6 000	7 000

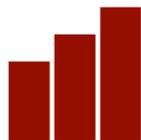
Evolution des contributions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
total cotisation	48 029	50 953	53 045	56 379	57 495	58 366	59 811
dont cotisations des membres	48 029	50 953	50 945	51 379	51 995	52 366	52 811
dont recettes complémentaires nécessaires	0	0	2 100	5 000	5 500	6 000	7 000
dont remboursement des membres (6288)	-6 579	-7 094	-7 086	-7 520	-8 136	-8 507	-8 952
Contributions nettes	41 450	43 859	45 959	48 859	49 359	49 859	50 859

Compte tenu des coûts de fonctionnement actualisés associés au CTV, le niveau des contributions évoluerait à la hausse pour atteindre :

⇒ **Sur la période 2023 – 2028 : +7 M€, soit +15,96 % (dont + 5 M € entre 2023 et 2026 soit 11,40 %)**

⇒ **Niveau de contribution nette 2025 : 48,9M€ (- 2 M € par rapport au fil de l'eau)**

- Les recettes complémentaires cumulées sur le fil de l'eau sont au cumulé de 32 M€ contre 25,6 M€ avec le CTV

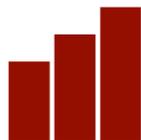


L'équilibre du budget du SYVADEC

Scénario CTV

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 343	8 117	10 311	45 845	53 717	24 167	2 934
<i>évol n-1 en %</i>	96,9%	51,9%	27,0%	344,6%	17,2%	-55,0%	-87,9%
<i>dont CTV Grand Bastia</i>	55	1 599	3 810	31 922	27 495	3 171	
<i>dont GER CTV Grand Bastia</i>					253	1 182	
<i>dont CTV Grand Ajaccio</i>		235	470	3 055	22 065	19 004	2 165
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 948	6 755	7 574	26 953	38 889	29 055	14 600
<i>évol n-1 en %</i>	-27,4%	129,1%	12,1%	255,9%	44,3%	-25,3%	-49,8%
<i>dont FCTVA</i>	1 426	1 260	339	750	1 474	6 440	5 062
<i>dont subventions</i>	1 522	5 495	7 235	26 203	37 415	22 615	9 538
<i>dont subventions projet CTV Grand Bastia</i>		2 707	1 589	20 634	20 322	4 501	4 632
<i>dont subventions projet CTV Grand Ajaccio</i>			1 871	1 099	14 263	14 047	3 111
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	567	556	555	903	948	10 985	1 015
<i>dont dette en place</i>	567	556	555	576	599	623	648
<i>dont dette à venir</i>	0	0	0	0		10 000	0
<i>dont dette CTV Grand Bastia</i>	0	0	0	336	349	362	376
EMPRUNT	0		13 599		10 000	0	0

- ⇒ Compte tenu de la planification prévisionnelle, les investissements seront importants (intégration des 2 CTV) sur les exercices 2025-2026-2027. Il est simulé la mobilisation de l'emprunt permettant de financer 20% du CTV en 2024, compte tenu de la planification des autres investissements du PPI et de l'échéancier de perception des subventions associé.
- ⇒ En complément de l'emprunt de 13,6M€ (4% max, sur 25 ans), un recours à un prêt relais subvention a été simulé permettant de faire face au **décalage entre les décaissements pour travaux et les encaissements de subventions**. En effet, **le cofinancement des opérations de CTV s'établit à hauteur de 80%**, dont le versement est estimé en fonction des règles du contrat de projet. Un prêt relais est simulé en 2026, à hauteur de 10M€ et remboursé en 2027, compte tenu des subventions perçues en 2026-2027 et d'un niveau de fonds de roulement suffisant. Il est à noter que ce programme d'investissement intègre les travaux du CTV d'Ajaccio sur cette période afin de mesurer la soutenabilité du budget du Syvadec,



Situation financière du SYVADEC

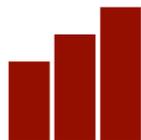
Comparaison Scénarii fil de l'eau et avec CTV

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CTV							
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 703	-1 559	-2 375	-8 547	-3 620	-3 683	12 517
FONDS DE ROULEMENT	8 860	7 301	4 926	-3 621	-7 242	-10 924	1 593

DETTE	4 231	3 675	16 719	15 816	14 868	13 883	12 868
EPARGNE BRUTE (en €)	259	359	917	1 248	2 155	2 414	1 866
TAUX EPARGNE BRUTE (en%)	0,4%	0,6%	1,5%	1,9%	3,2%	3,5%	2,6%
EPARGNE NETTE (en €)	-308	-197	362	345	1 207	1 429	852
CAPACTE DE DESENDETTEME	16,3	10,2	18,2	12,7	6,9	5,8	6,9

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fil de l'eau							
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 703	-3 781	-881	-2 048	1 821	4 361	2 591
FONDS DE ROULEMENT	8 860	5 079	4 198	2 150	3 971	8 332	10 923

DETTE	4 231	3 675	3 120	2 543	1 944	1 322	674
EPARGNE BRUTE (en €)	259	359	1 317	4 159	2 800	1 247	995
TAUX EPARGNE BRUTE (en%)	0,4%	0,6%	2,1%	6,1%	4,0%	1,8%	1,4%
EPARGNE NETTE (en €)	-308	-197	762	3 583	2 201	624	347
CAPACTE DE DESENDETTEMENT (en années)	16,3	10,2	2,4	0,6	0,7	1,1	0,7



Situation financière du SYVADEC

Comparaison Scénarii fil de l'eau et avec CTV

Des ratios financiers très différents entre les deux scénarii mais dans les deux cas le fonds de roulement constitué sur les exercices antérieurs est mobilisé fortement

Afin de limiter le montant des recettes complémentaires nécessaires, le plancher d'une épargne nette à 2,5 M€ a été écarté pour les deux scénarii. Le seul plancher conservé est la couverture des amortissements nets par l'épargne brute.

Les deux scénarii sont établis sur une hypothèse de réalisation de 100 % des opérations programmées en investissement selon els conditions de subvention actuelles

Sur le scénario au fil de l'eau, le financement de l'investissement est assuré par les subventions et l'autofinancement sans recours à l'emprunt, d'où des recettes complémentaires importantes en 2025 pour assurer un fonds de roulement de 2M€.

La dette ancienne s'éteint en 2030, ce qui explique une capacité de désendettement en dessous de 1 an dès 2025.

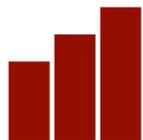
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent à un rythme de 4 %/an compte tenu de l'évolution des tonnages et des évolutions de prix projetés (plafond TGAP atteint en 2025)

Sur le scénario avec CTV, les dépenses d'équipement vont croître très fortement. Le financement est assuré par les subventions , le prélèvement sur le fonds de roulement et par emprunts (l'un sur 25 ans l'autre relais),

Ce ré endettement explique l'évolution de la capacité de désendettement, l'épargne brute n'évoluant pas dans les mêmes proportions. Entre 2024 et 2025, le ratio de capacité de désendettement est supérieur à 12 ans mais revient à un niveau acceptable de 6/7 ans à compter de 2026.

Parallèlement, le bilan du Syvadec au niveau patrimonial va nettement augmenter avec deux nouvelles installations de traitement,

La mise en service du CTV de Bastia permet de ralentir la hausse des dépenses de fonctionnement avec un rythme de 3 % par an,



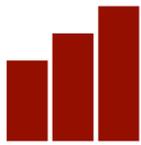
Comparaisons des scénarios et synthèse

- ⇒ Quelque soit le scénario la contribution nette augmente en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement à couvrir
- ⇒ La contribution nette au fil de l'eau est toujours supérieure à celle avec CTV.
- ⇒ Sur la période 2023-2028, la contribution nette évolue de 8,5 M€ sur le scénario au fil de l'eau contre 7 M€ sur le scénario avec CTV, la différence cumulée annuellement entre les deux scénarii sur la même période est de 6,4 M€

Evolution des contributions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Evolution 23/28
Contributions nettes fil de l'eau	41 450	43 859	46 359	50 859	50 859	50 859	52 359	8 500
Contributions nettes avec CTV	41 450	43 859	45 959	48 859	49 359	49 859	50 859	7 000
Impact CTV sur contribution	-	-	400	- 2 000	- 1 500	- 1 000	- 1 500	- 6 400

- ⇒ Les dépenses réelles de fonctionnement en lien avec les évolutions de tonnages et de prix des marchés augmentent sensiblement dans les 2 scénarii
- ⇒ Cependant la mise en service du CTV permet de ralentir cette progression dès 2026
- ⇒ Si en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures sur le scénario CTV en raison de la taxe d'aménagement et des frais financiers, elles deviennent inférieures et l'écart se creuse à compter de 2027.

Evolution des DRF	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Evolution 23/28
Dépenses réelles de fonctionnement fil de l'eau	57 508	59 924	61 491	64 315	66 768	69 211	71 979	12 055
Dépenses réelles de fonctionnement avec CTV	57 508	59 924	61 491	65 226	65 913	67 044	69 608	9 684
Impact CTV sur dépenses réelles de fonctionnement	-	-	0	912	- 855	- 2 167	- 2 372	- 4 482



Conclusion

La réalisation du centre de tri et de valorisation permet une maîtrise publique des outils de traitement et de valorisation et permet de contribuer à l'atteinte des objectifs réglementaires.

Sur un plan financier:

- ⇒ Le projet est soutenable dans les conditions d'un taux de cofinancement à 80%
- ⇒ L'emprunt sur le CTV Bastia permet de disposer des marges de manœuvre financières (fonds de roulement) pour la réalisation des autres dépenses d'équipement (y compris travaux CTV Ajaccio)
- ⇒ La mise en service du CTV de Bastia permet d'infléchir la hausse en termes de charge de fonctionnement à compter de 2026 (impact baisse TGAP et coût à la tonne entrante plus bas)
- Le coût de fonctionnement du CTV pourra être optimisé si le tri à la source augmente (biodéchets, emballages...) et/ou si une filière locale de valorisation des CSR devait se mettre en place.

Sur un plan technique:

- ⇒ La mise en œuvre du CTV permet de **réduire les tonnages résiduels (OM+TVT résiduel) destinés à l'enfouissement de 25 % au global à partir de 2026 et 53 % sur la zone de chalandise du CTV Bastia**